

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 25 (1880)  
**Heft:** 18

**Artikel:** La discipline du feu [suite]  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-335367>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 14.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 18

Lausanne, le 6 Novembre 1880.

XXV<sup>e</sup> Année.

SOMMAIRE. — De la discipline du feu (*suite*), p. 401. — Etude sur les diverses espèces de feux de l'infanterie et leur emploi tactique, p. 406. — Correspondance, p. 413. — Circulaires et pièces officielles, p. 413. — Nouvelles et chronique, p. 414.

## LA DISCIPLINE DU FEU.

(*Suite.*)

Si plusieurs groupes de tireurs choisis d'un même bataillon doivent battre une même zone, la direction du tir appartiendrait au major ou à un capitaine désigné par lui.

Nous ne parlerons pas de la manière d'exécuter les feux en dessous de 1000 mètres, puisque, toute la compagnie devant y prendre part, on suivra les indications existantes du règlement.

*En égard à la faculté qui serait laissée à celui qui ordonne ces feux d'employer indifféremment les feux au commandement ou les feux de salve avec un nombre déterminé de cartouches*, nous préférons qu'il fût établi que les feux de toute la compagnie (en dessous de 1000 mètres) fussent toujours des feux de file au commandement, se succédant par peloton, ou des feux de peloton successifs et au commandement. Nous avouons que nous n'avons pas assez de confiance dans la puissance de la discipline pour que le soldat cesse le feu dès qu'il aura brûlé le nombre de cartouches prescrit. En outre, les expériences de tir de combat dont nous avons parlé semblent démontrer qu'un feu au commandement, exécuté avec calme comme il peut l'être à une distance dépassant 700 mètres et probablement à couvert en partie des feux de l'ennemi, donnera de meilleurs résultats que le feu à volonté, dans lequel la fumée, le bruit continuels empêchent les plus habiles de viser exactement le but. Seuls, les groupes de tireurs choisis, quand leur chef le croira opportun, auront dans certaines conditions exceptionnelles la faculté d'employer le feu à volonté qui a contre lui encore cette réflexion que l'action qui devra abattre le moral de l'ennemi sera d'autant plus certaine que les balles lui arriveront plus compactes. A ces distances, vingt balles qui toucheront l'ennemi en deux minutes ne feront pas, à notre avis, l'effet de cinq projectiles qui, dans le même temps, jeteront cinq hommes à terre.

Nous avons déjà dit que nous voudrions « des feux successifs de peloton », parce que le front d'une compagnie et même d'une demi-compagnie sur pied de guerre est trop étendu pour que l'on puisse obtenir cette simultanéité d'exécution qui est indispensable. Nous croyons que l'on n'obtiendra cette dernière condition qu'en plaçant les pelotons à un intervalle donné les uns des autres. Quand cela sera opportun, on pourra prendre entre les pelotons des distances de 10 à 20 pas, en se subordonnant aux conditions du terrain, au front laissé par les détachements placés aux flancs et, par dessus tout,

à la nécessité de ne pas s'étendre tant qu'on ne sera pas arrivé au moment de marcher résolument en avant.

*Pour employer, quand on ne connaît pas la distance du but, deux lignes de mire, notre système par quatre (quadernario) est meilleur.* Deux pelotons emploieront une des lignes de mire choisies, les deux autres la seconde. Si, comme dans le cas cité plus haut, et surtout à des distances plus considérables, on veut employer trois lignes de mire, on fera tirer deux pelotons à la distance présumée la plus exacte, et les deux autres chacun avec une ligne de mire différente. Nous croyons utile que le détachement de tireurs choisis soit placé au centre, parce que les dernières études sur le tir du capitaine bavarois Mieg et les expériences de Spandau établissent que deux tiers des coups tirés atteignent le centre d'un but et un tiers les ailes ; pour ce motif, nous pensons aussi que l'on doit faire tirer les deux pelotons du centre à la distance qu'on estime la plus vraie, tandis que les pelotons des ailes de chaque compagnie emploieront les deux autres lignes de mire indiquées.

## VII

Il nous reste à voir la manière d'enseigner au soldat à être avare de ses munitions. Nous croyons que cet enseignement doit avoir sa source dans l'éducation morale de la troupe. Les meilleures règles de tir, fussent-elles même gravées dans la mémoire, ne peuvent avoir aucun effet, si la discipline (facteur certainement moral) n'a pas appris au soldat que ces mêmes règles, comme tant d'autres de la plus haute importance, doivent être constamment observées, même quand on se trouve dans une situation permettant de les enfreindre impunément. C'est peut-être là la partie la plus difficile de la discipline parce que, tandis qu'à toute faute on peut opposer la peine fixée par le règlement de discipline ou par le Code, les infractions à la discipline du feu sur le champ de bataille échapperont à l'action coercitive. Ces infractions peuvent même être la cause de grands revers. La lumière ne s'est pas faite entièrement, du côté des Français, sur la campagne de 1870-71 ; mais le fait que leur feu diminuait d'intensité à mesure que les Allemands avançaient peut faire supposer que la dépense inconsidérée de munitions au début de l'action, leur en faisait manquer au moment opportun et que, peut-être, avec une meilleure discipline de feu <sup>1</sup> ils auraient pu diminuer le nombre de leurs échecs.

Il semble donc indispensable :

1° D'employer à l'éducation morale du soldat un temps plus long que l'heure hebdomadaire généralement accordée. Seul, le sentiment du devoir enraciné dans tous pourra donner une bonne discipline du feu, ou tout au moins grandement contribuer à la maintenir ;

2° De ne jamais se lasser d'expliquer au soldat que la non-observation des règles de tir peut avoir des conséquences désastreuses. Notre règlement enseigne que celui qui tire avec précipitation ou

<sup>1</sup> Nous sommes de cette opinion, quoique la nature défensive de leur guerre ait dû faciliter le réapprovisionnement des munitions. (Note de l'auteur).

sans voir l'ennemi est un homme sans courage, un mauvais soldat ; mais ceci ne nous semble pas suffire, et nous croyons qu'il peut être plus utile de faire considérer la chose au soldat sous un point de vue moins élevé et lui répéter de toutes façons, jusqu'à ce que ce soit bien ancré dans son esprit, que, de son étourderie, de sa désobéissance, il peut retirer la mort et le déshonneur ;

3° De ne jamais laisser les officiers permettre de transgresser les règles de tir, dans les exercices, pour aucun motif.

Ce sont là les moyens moraux. Parmi les moyens matériels, nous citerons les suivants :

1° Dans les exercices de combat avec cartouches à balles, employer un autre mode de distribution des munitions que celui usité jusqu'à présent. Deux, quatre, huit, vingt cartouches par homme sont, à notre avis, pour l'enseignement de la discipline du feu, plus nuisibles qu'autre chose. Combien de cartouches fera-t-on brûler dans un exercice donné ? Supposons cinq cents par compagnie. Ces cinq cents cartouches seront distribuées à 40 hommes, soit à une escouade, à raison de cinquante par homme ; cette escouade sera spécialement surveillée par l'officier qui commandera le peloton, et celui qui n'observera pas les règles de tir sera puni sans pitié.

En suivant cette rotation dans chaque compagnie et en prenant note sur un registre des hommes qui suivent les règles de tir, nous croyons qu'avec l'allocation de cartouches actuelle, on pourrait faire tirer à chaque soldat cinquante cartouches deux ou trois fois par an ; on l'habituerait à consommer des munitions comme il le ferait en temps de guerre. Si à ces deux ou trois tirs dans l'année nous en ajoutons d'autres, comme les grandes manœuvres, dans lesquelles le soldat tirera le même nombre de cartouches, nous pensons approcher de la vérité en supposant que dans ses trois ans de service il aura l'occasion d'appliquer sérieusement la discipline du feu douze ou seize fois en moyenne.

2° Introduire dans le règlement la prescription que chaque fois que l'on commande le feu à volonté, on indique le nombre de cartouches à tirer et, dans les exercices à feu, vérifier de temps en temps et subitement si les soldats qui forment les escouades ont exactement observé l'ordre donné.

3° Pour habituer le soldat à porter son attention sur la voix de celui qui le commande au milieu du bruit produit par le feu, il semblerait opportun, en imitant les Autrichiens, les Allemands et d'autres peuples, d'introduire le sifflet à signaux.

4° Ajouter aux neuf leçons de l'école de tir une dixième appelée « discipline du feu ». Elle devra toujours se donner sur un lieu découvert où le regard puisse porter jusqu'à 700 mètres. A chaque soldat appelé devant le front, on donnerait cinquante cartouches d'exercice, puis on l'interrogerait sur la distance qu'il estime exister entre lui et un objet quelconque sur le terrain. La réponse faite et l'estimation rectifiée, si l'erreur est trop grande, on lui demanderait quelle est la règle de tir qu'il appliquerait dans le cas, en supposant qu'il y eût là des fantassins isolés, ou des lignes de tirailleurs, ou des détachements en ordre serré, ou des cavaliers isolés

ou réunis allant à telle ou telle allure. Cette règle, après l'avoir répétée et gravée dans sa mémoire, le soldat devra la mettre en pratique en exécutant le nombre de tirs qu'elle indique. Ainsi, en faisant passer le soldat par toutes les distances pour lesquelles il y a une règle de tir différente, en commençant par les grandes distances pour venir ensuite aux petites, puis l'inverse, on l'habitue à faire promptement et avec logique le raisonnement nécessaire pour bien appliquer les règles de tir : d'abord estimer la distance, puis examiner de quelle manière se présente l'ennemi, s'il est isolé, en groupes, s'il y a de la cavalerie, etc., et enfin régler sa hausse et appliquer la règle respective.

5° La lâcheté est certes la chose qui déshonore le plus un militaire : tirer en l'air, sans avoir un but devant soi ou sans tenir compte des ordres du chef ou des règles de tir enseignées, est aussi un acte de couardise qui peut avoir des conséquences plus dangereuses que le renvoi des rangs de quelques lâches. Il semble donc que si le Code considérait le gaspillage des munitions en guerre comme une des nombreuses manifestations de la lâcheté, malgré la quasi impossibilité de fixer la limite d'une telle faute, cela constituerait un frein utile pour obtenir la discipline du feu *objective*.

### VIII

Il semble aussi que la dotation en cartouches portée par chaque homme, celles réparties aux parcs d'armée, aux corps d'armée et aux divisions et le ravitaillement des munitions sur le champ de bataille sont des questions relevant de la discipline du feu *objective*.

Quant à la dotation individuelle en cartouches, celle de notre soldat n'est inférieure à aucune autre.

Quatre-vingt cartouches sont un nombre qui paraît suffisant pour une action offensive, sauf dans quelques rares cas dont on pourrait peut-être ne pas tenir compte. Cependant des Russes, dans la dernière campagne, firent une énorme consommation de munitions. Les Austro-Hongrois, dans la guerre d'occupation de la Bosnie et de l'Herzégovine, sous Séradjewo, à Bihacs, Stanicz, Grabska, etc. ; les Saxons à la Moncelle (Sedan) durent retirer de l'action certaines compagnies parce qu'elles avaient consommé toutes leurs munitions, quoique chaque soldat eut avec lui 88 coups. Les Autrichiens, depuis l'action de Gorni-Dubniak, jusqu'à laquelle le soldat ne portait que 60 cartouches, lui en donnèrent de 90 à 105 ; ne pouvant les faire entrer toutes dans la giberne et la cartouchière, l'homme les mettait dans le sac à pain et dans les poches de la capote.

Pour les Russes, de l'ordre du jour du général Dragomiroff « 30 cartouches doivent suffire pour le combat le plus obstiné. Soldats, tirez comme vous l'avez appris à l'école de tir, chargez vigoureusement à la baïonnette, faites front en avant et Dieu vous récompensera par la victoire » à cette école nouvelle et autorisée dirigée par le général Trebicheff qui demande au moins 100 cartouches portées par le soldat et 150 autres par homme à la suite du régiment et de la division, quel chemin parcouru !

Et cependant la cartouche du nouveau fusil russe Berdan pèse

39,3 grammes soit presque 5 grammes de plus que la nôtre (34,5). Comparant le poids de la cartouche des fusils adoptés par les grandes puissances, soit 43,8 gr. pour le Gras français, 42,08 pour le Mauser prussien, 42,05 pour le Werndl autrichien, 54,5 pour le Martini-Heury anglais avec le poids de la cartouche de notre fusil Vetterli<sup>1</sup> et de là son espace battu à 300 mètres (inférieur de 23 mètres à celui du fusil français, de 19 au prussien, de 24 à l'autrichien, de 8 à l'anglais, et de 14 au russe) nous avons été conduits à nous demander si à cette infériorité indéniable ne pourrait pas répondre une supériorité d'autre part. L'avantage du poids faible de notre cartouche, poids auquel nous devons la tension moindre de la trajectoire, est que l'on peut en profiter plus qu'on ne l'a fait jusqu'à présent en portant la dotation individuelle en cartouches de 88 à 100. Une augmentation de poids de 414 grammes dans l'équipement du soldat répartie moitié (207 grammes) sur les épaules, dans le havre-sac, et l'autre moitié sur les flancs, dans la giberne, ne paraît pas excessive; le remplacement des deux chemises de toile par une seule en laine compenserait à peu près ce surcroît de poids. Cette augmentation de charge devrait être répartie également dans le sac et dans la giberne. Nous serions d'avis que les cartouches fussent comme par le passé réunies par paquets de dix, ces paquets étant cylindriques au lieu d'être rectangulaires.

On nous dira que nous appuyons nos propositions sur une étude superficielle de ce qui se passe en Russie. Cela peut sembler vrai, mais nous nous permettrons de rappeler qu'il est difficile, sinon impossible de tirer, sur le sujet qui nous occupe, quelque enseignement utile de la campagne de 1870-71. Les Prussiens avec le fusil Dreyse, si inférieur au Chassepot des Français, étaient obligés, sans coup férir, d'approcher l'ennemi de beaucoup plus près pour compenser le défaut de portée et de rasance de la trajectoire de leur fusil. La hausse prussienne allait jusqu'à 638 mètres, celle du Chassepot à 1000 mètres; la vitesse initiale du Dreyse était de 335 mètres, celle du Chassepot de 420 mètres. (Quelques milliers de Chassepot furent distribués, sous Metz, à des troupes allemandes pour les mettre à même de répondre au feu des Français). Reconnaissons aussi que le mode de combattre des Turcs ne se reproduira probablement plus, car c'est plutôt une guerre de tranchée qu'une défense passive, devant sa raison d'être aux conditions malheureuses de l'organisation de l'armée ottomane, au naturel du soldat et plus encore à l'incapacité des cadres. En introduisant dans les batailles défensives les retours offensifs, comme l'enseigne la tactique, l'issue de la journée sera obtenue sans ces fusillades longues et obstinées qu'offre la question d'Orient.

Nous croyons donc pouvoir dire qu'elle ne se trompe pas, cette nouvelle école qui, par une réaction facile à comprendre, va même au-delà de ce que nous demandons; mais ce qui nous guide dans l'idée de compenser le manque de calme méridional par 10 ou 15 cartouches de plus par homme que n'en ont les Prussiens et les

<sup>1</sup> Il ne faut pas oublier qu'il est question, dans toute cette étude, de l'armée italienne. (*Note du trad.*)

Autrichiens n'est qu'une tentative justifiée de rétablir l'équilibre entre eux et nous. Cent de nos cartouches pèsent 900 grammes de moins que cent françaises, 800 grammes de moins que cent prussiennes ou autrichiennes et 500 grammes de moins que cent russes.

Remarquons que notre soldat porte 24,4 kilogr., le soldat allemand et autrichien 26, le français 25,5 et le russe 28.

(A suivre.)

### **Etude sur les diverses espèces de feux de l'infanterie et leur emploi tactique<sup>1</sup>.**

L'emploi du feu de l'infanterie est une question qui a donné lieu à de nombreuses controverses toutes les fois que, par suite d'une modification de l'armement, il a fallu songer à modifier les formations tactiques et la conduite du feu.

Depuis l'adoption par toutes les armées européennes d'armes à longue portée et à tir rapide, la question de l'emploi du feu s'est posée de nouveau et n'a pas encore été résolue d'une manière définitive.

Dans les deux dernières guerres, la guerre franco-allemande et la guerre russo-turque, les deux adversaires ont tâtonné, ils ont expérimenté, ils ont cherché leur voie. Au commencement de ces deux campagnes, on voit que les troupes attaquantes perdent des quantités énormes d'hommes, puis elles s'inquiètent et cherchent des formations d'attaque qui leur soient moins meurtrières et on voit que, vers la fin des campagnes, les pertes diminuent considérablement, grâce aux nouvelles formations imposées par la nécessité.

Est-ce à dire que la question soit résolue et qu'il ne reste plus qu'à copier ces formations pour avoir atteint l'idéal cherché ? Nous ne le pensons pas. Les armées en question ont utilisé le mieux possible les éléments qu'elles avaient sous la main et qu'elles ne pouvaient pas modifier pendant la guerre, comme par exemple l'armement du soldat, l'approvisionnement en munitions, les outils à remuer la terre, et surtout le degré d'instruction militaire du soldat ; voilà tout. En temps de paix, ces éléments sont susceptibles de perfectionnements, qui, eux-mêmes entraîneront des modifications dans les formations tactiques et l'emploi du feu. C'est pourquoi, dans l'étude de ces questions, pensons-nous qu'il faut faire une large part à l'étude historique, qui nous fournit des exemples instructifs, mais ne pas négliger non plus l'étude théorique qui, seule, peut donner une forme définitive aux idées entrevues et appliquées d'une manière primitive sur le champ de bataille.

C'est pourquoi nous avons divisé le travail ci en trois parties, dont la première comprend l'étude historique de la question, et la seconde l'étude théorique de l'effet du feu des armes actuelles. Enfin la troisième traite des feux et de la conduite du feu.

<sup>1</sup> Ce travail a obtenu le premier prix au concours ouvert par la section vaudoise de la Société fédérale des officiers en 1880. Il a été présenté par la sous-section de Morges.